

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAISSE DE COMPENSATION **DU MOIS DE NOVEMBRE**

I – CHARGE DE COMPENSATION

Depuis le début de l'année 2013, le cours du Brent sur les marchés internationaux a connu une accalmie avec une baisse de l'ordre de 9%, et une moyenne du cours qui a atteint 107\$ le baril au 31 juillet 2013. A partir du milieu du mois d'août, le cours du Brent s'est envolé pour atteindre son plus haut niveau, à savoir 115 \$ le baril, et ce, suite essentiellement à la crise politique en Syrie.

Vers la mi-septembre, les cours du Brent ont renoué avec la tendance baissière. Ainsi, la baisse du cours du Brent à fin novembre s'est située à 2,1% par rapport au début de l'année et la moyenne du prix du Brent s'est établie à 108,38\$ le baril.

Quant au gaz butane, son cours sur le marché international a baissé de l'ordre de 11% depuis le début de l'année, atteignant ainsi une moyenne de 823\$/T à fin novembre.

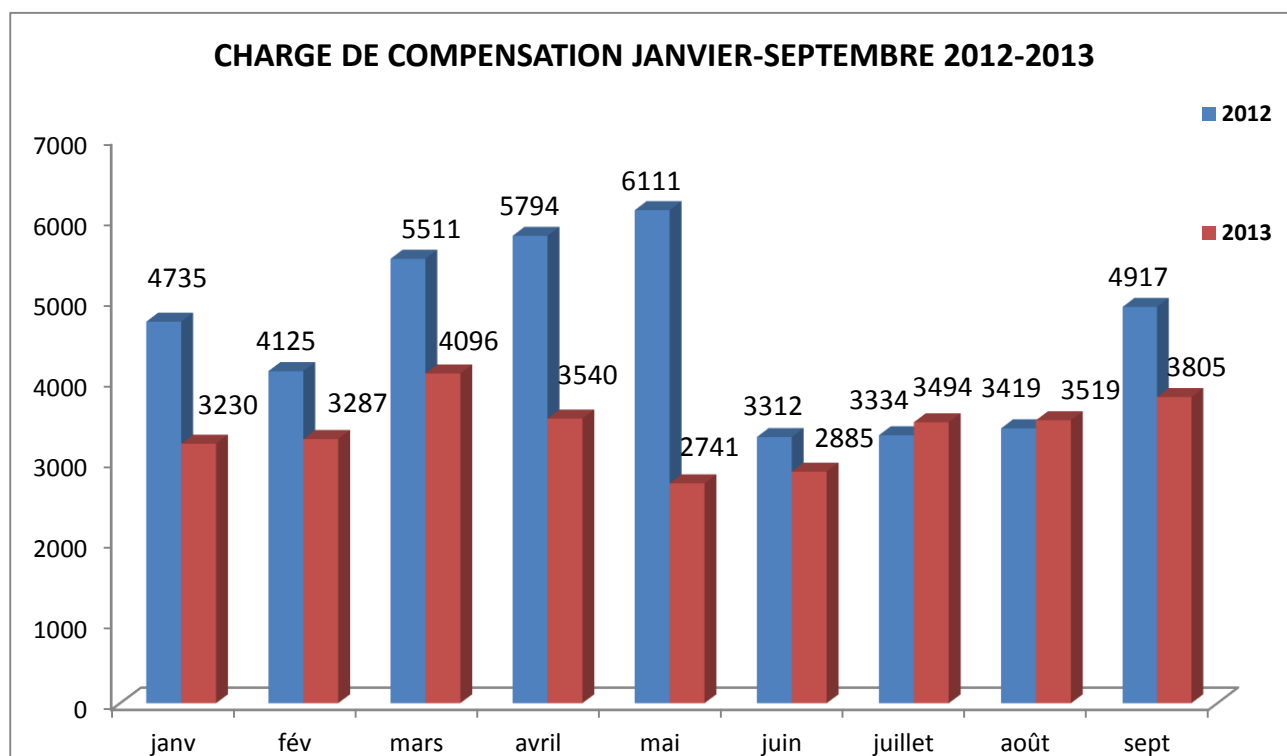
Pour la même période, les cours du sucre sur les marchés internationaux, ont également connu une baisse de l'ordre 12,6% avec un cours moyen qui a atteint 493\$/T.

Il est à noter qu'à partir du 16 septembre 2013, le gouvernement a mis en place le système d'indexation partielle et limitée des prix des produits pétroliers. Par cette mesure, le gouvernement entend limiter l'impact des variations des prix produits pétroliers sur les finances publiques.

Des mesures d'accompagnement ont également été prévues aussi bien pour les professionnels du secteur du transport, que pour parer aux risques de volatilité des prix du Brent au-delà du seuil de 120\$ le baril.

Le graphe suivant montre l'évolution de la charge de compensation de janvier à septembre 2013, comparée à la même période de l'année 2012.

Il est à noter que la charge de compensation relative à l'année 2012 est actualisée au 30 novembre 2013, et comprend donc la charge qui se dégage de tous les dossiers de subvention parvenus à la caisse de compensation à cette date.



Le tableau ci-dessous retrace la valeur de la charge de compensation de janvier à fin septembre 2013, cette charge s'inscrit en baisse de 26% par rapport à la même période de l'année dernière.

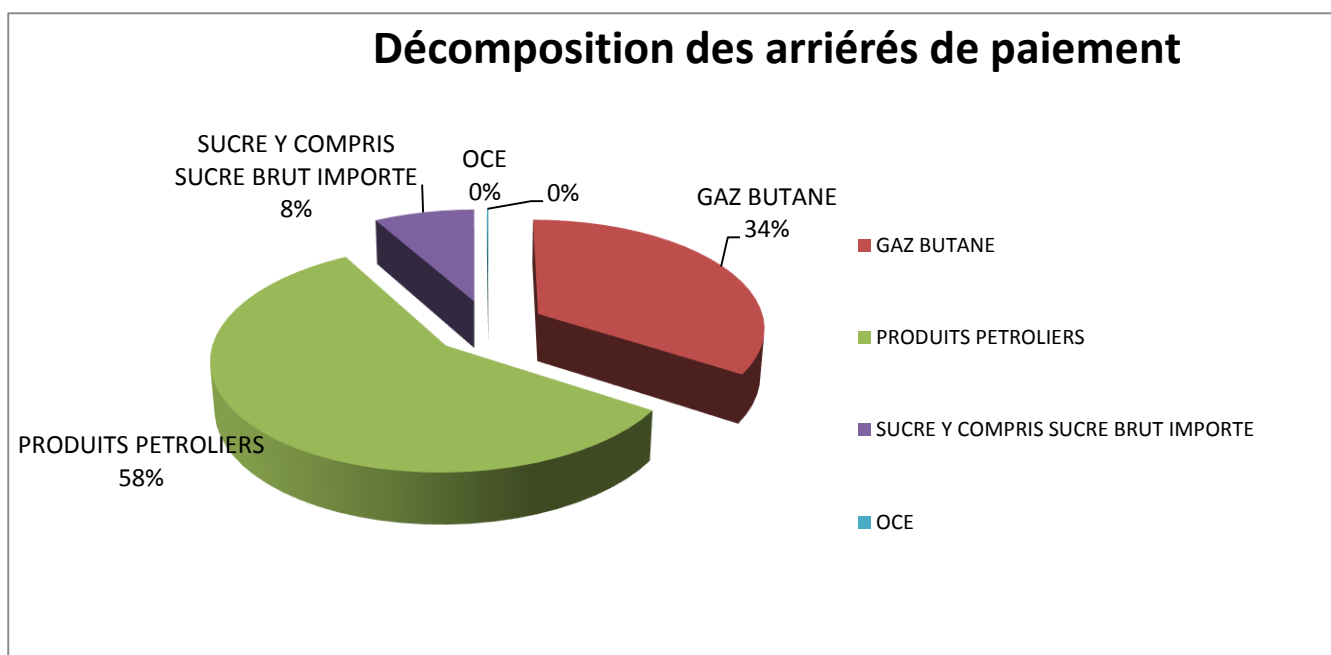
CHARGE COMPENSATION (en Mdhs)	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	Sept-13	TOTAL
Gaz	1.356	1.224	1.360	1.221	1.021	951	1.150	1.044	992	10.319
Produits liquides	1.603	1.780	2.411	2.007	1.373	1.608	2.094	2.229	2.532	17.637
Sucre	275	288	332	319	356	335	257	257	291	2.710
Restitution	-4	-5	-7	-7	-9	-9	-7	-11	-10	-69
Charge Globale	3.230	3.287	4.096	3.540	2.741	2.885	3.494	3.519	3.805	30.597

II - PAIEMENT

Le paiement de la subvention au 30 novembre 2013, des produits pétroliers du gaz butane et du sucre a atteint la valeur de 39 milliards de dirhams.

Quant aux arriérés de paiement des opérateurs auprès de la Caisse de Compensation, ils s'élevaient à fin novembre 2013, à 12,3 MMDH essentiellement représentés par les arriérés des produits pétroliers et du gaz butane avec une part de 58%, et 34% correspondant aux arriérés du gaz butane.

PRODUITS	Valeur en MMDH	
		%
GAZ BUTANE	4.218	34
PRODUITS PETROLIERS	7.137	58
SUCRE Y COMPRIS SUCRE BRUT IMPORTE	997	8
OCE	-14	0
TOTAL	12.338	100



En ce qui concerne les cessions de créances, elles ont atteint durant les onze premiers de l'année la valeur de 8,5 milliards de dirhams avec un restant à apurer de 498,5 millions de dirhams au 30 novembre 2013, soit l'équivalent de 4,39% du total des arriérés du paiement.

III – GAZ BUTANE

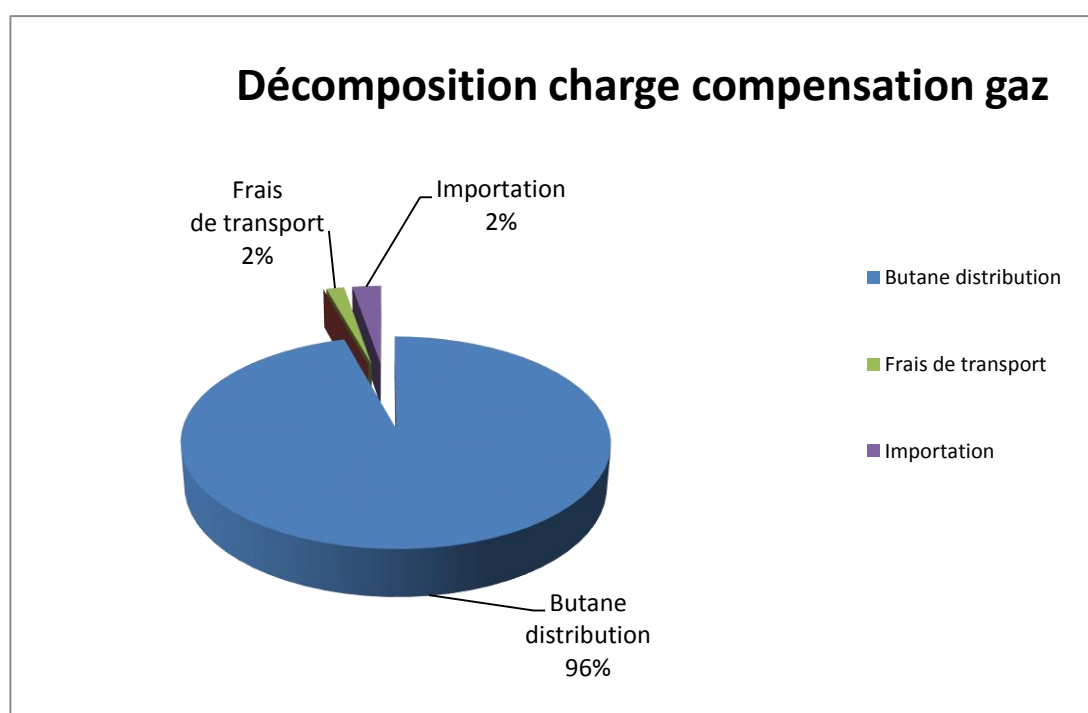
La charge de compensation relative au gaz butane, s'est élevée au 30 novembre 2013 à 11 milliards de dirhams.

Par ailleurs, il convient de noter que 96% de cette charge concerne les frais de distribution des centres emplisseurs.

Décomposition de la charge compensation du gaz butane **(année 2013)**

EN MMDH

Distribution	10.814
Frais de transport	139
Importation	349
Total	11.302



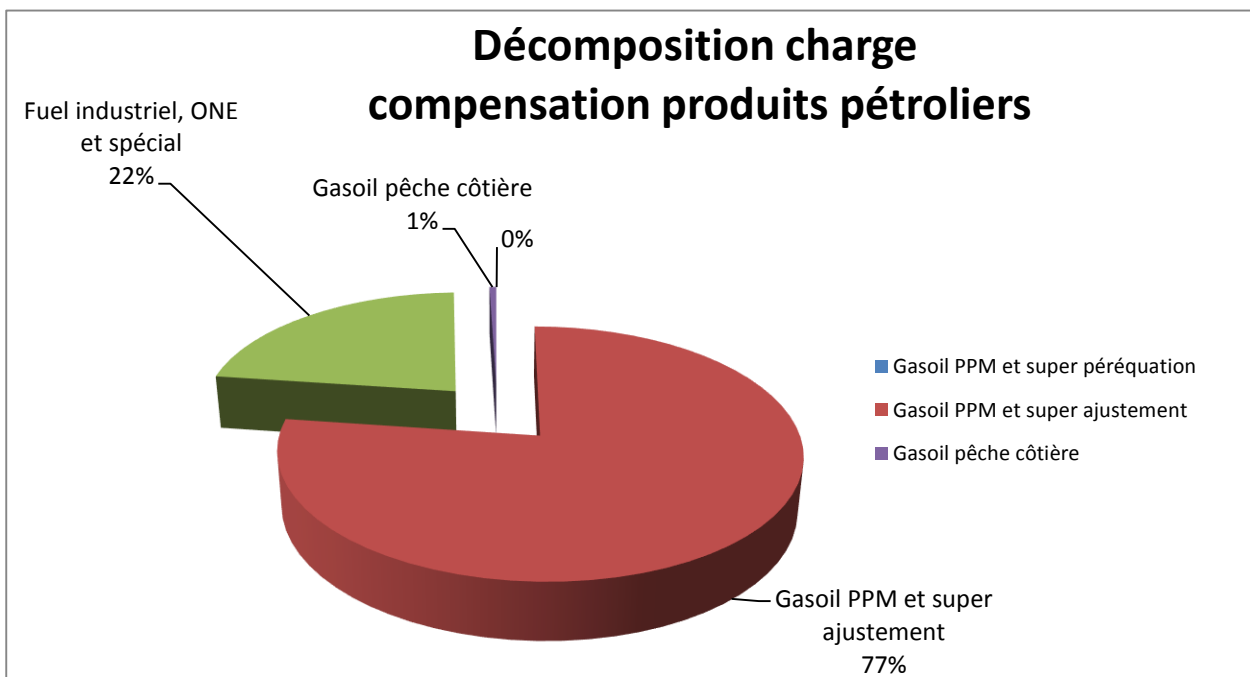
IV - PRODUITS PETROLIERS

La charge de compensation des produits pétroliers s'est élevée quant à elle à 18 milliards de dirhams au 30 novembre 2013, dont 77% est relative à la compensation du gasoil 50 PPM et du super sans plomb.

Décomposition de la charge de compensation des Produits Pétroliers **(année 2013)**

EN MMDH

Gasoil PPM et super sans plomb	14.035
Fuel industriel, ONEE et spécial	4.063
Gasoil pêche côtière	92
Total	18.189



V – SUCRE

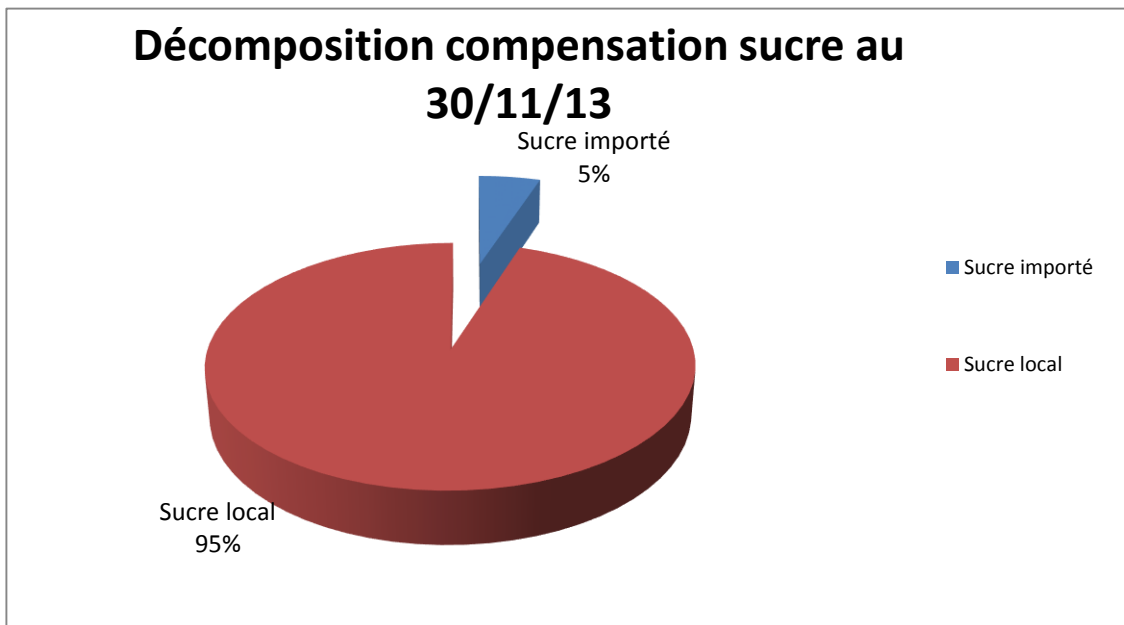
La compensation du sucre local représente 95% de la valeur globale de la compensation du sucre, sachant que les quantités compensées du sucre local ne représentent que 58% des quantités globales compensées.

La compensation au titre du sucre local et importé a atteint une valeur de 2,7 milliards de dirhams correspondant à la consommation des mois de janvier à septembre 2013.

Décomposition de la charge de compensation du sucre (année 2013)

EN DH

	Valeur compensation (y compris en cours de traitement)
Sucre importé	127.118
Sucre local	2.581.363
total	2.708.481



VI - RESTITUTIONS

Les restitutions au titre de la compensation du sucre reçues des sociétés de boissons gazeuses et non gazeuses ont atteint au 30 septembre 2013, la valeur de 69,63 millions de dirhams, affichant une hausse de 5% par rapport à la même période de l'année dernière.

Restitutions (en K dhs)	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet	Août	sept	Total	1^{er} janvier au 30 sept 2012	Variation 2012 2013 (périodes closes)
Boissons	4.467	4.516	6.970	7.498	8.814	8761	7.341	11.458	9.809	69.634	66.180	5%